

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AFFAIRE SUD TAO / KÉOLIS :

RELAXE POUR LE SYNDICAT !

MAIS LA CFDT ET LA CFTC PRENNENT LE RELAI DE LA DIRECTION

Il aura fallu attendre la fin du mois de septembre, mais nous y sommes : le syndicat SUD TAO et l'Union syndicale Solidaires Loiret, tous deux attaqués en justice pour diffamation par la direction de Kéolis, ont été purement et simplement RELAXÉS !

C'est devant le tribunal correctionnel que les patrons de la TAO avaient cru bon de traîner des syndicalistes, des militant.es qui se battent pour les droits des salarié.es. Et c'est aussi là que le jugement de relaxe a été prononcé.

Qu'est-ce que cela veut dire ?

Cela veut dire que les syndicalistes de SUD TAO et leurs soutiens de Solidaires Loiret n'ont pas dit n'importe quoi dans les tracts qu'ils et elles ont diffusé.

Cela veut dire que les militant.es de SUD TAO ont eu raison de s'organiser pour ne pas se laisser faire, de dénoncer ce qu'ils et elles estimaient devoir dénoncer.

Cela veut dire que la SOLIDARITÉ qui est une valeur essentielle du syndicalisme a payé : une injustice faites à l'un ou l'une est une injustice faite à toutes et tous ! Et c'est bien pour ça que les militant.es de l'Union syndicale Solidaires Loiret se sont mobilisé.es aux côtés de leurs camarades de SUD TAO.

Les élections professionnelles se dérouleront fin octobre à la TAO : SUD bien sûr s'y présente... et cette fois ce n'est pas la direction, mais les syndicats CFDT et CFTC qui prennent son relai pour attaquer en justice le syndicat SUD, l'accusant de n'avoir pas le droit de se présenter devant les personnels. Certains n'ont pas honte ! Alors que des syndicalistes ont été victimes d'une campagne de la direction, voilà que d'autres – qui ne méritent même pas le nom de syndicalistes – osent les dénigrer !

Mais nul doute qu'ils en seront pour leurs frais, car SUD, avec son activité, sa détermination, son combat, a bel et bien le droit de se présenter devant les personnels de la TAO. Nous ferons respecter les libertés syndicales !